

Initiatives ministérielles

• (1230)

Je sens chez eux un profond désir de rouvrir toute cette dynamique des relations entre le Canada et les États-Unis. Bref, c'est leur droit, ce n'est pas un sentiment qui me paraît partagé par la majorité de la Chambre ni par la majorité de la population.

Oui, le souci pour les démunis, on l'a tous. Oui, sur l'avenir de nos programmes sociaux, on peut s'entendre sur le fait qu'il y a un sérieux débat à faire à ce sujet quant à la vision que propose le gouvernement actuel.

Mais là, il ne faut pas exagérer. Les chiffres qui ont été lancés par notre collègue sur les conséquences économiques de ces amendements ou de ces motions sont nettement exagérés. On a parlé d'au-delà de centaines de millions de dollars. Moi j'ai lu ce qui s'est passé au comité, j'ai suivi cela et personne n'a pu arriver au même résultat et parler de centaines de millions de dollars qui étaient impliqués dans le présent cas.

Évidemment on peut lancer des chiffres n'importe comment, c'est facile, mais il faut les appuyer, il faut les justifier, il faut les documenter. Ce n'est pas vrai qu'on peut constamment lancer des chiffres à la population et dire: Oui, c'est ça, c'est n'importe quoi, n'importe comment. Il faut être plus sérieux, plus crédible que cela.

Dans ce sens-là on ne pourra pas appuyer ces amendements, ni la motion n° 1, ni la motion n° 2. La motion n° 1 est mal rédigée, elle est complexe et non cohérente avec les propos mêmes du député, à mon point de vue. Le deuxième amendement ne comporte pas de contrepartie, pas de réciprocité. On ne peut pas être pour la vertu d'un côté et ne pas l'être de l'autre. Si on signe des conventions fiscales, il faut qu'il y ait de la réciprocité, et on n'y échappe pas. On ne retrouve rien dans la deuxième motion qui y fasse référence.

S'ils veulent renégocier toute la convention fiscale, libre à eux, c'est leur problème. Nous, ce qu'on voudrait davantage, et ce qu'on a toujours proposé, c'est d'aller dans le sens de ce que dit le vérificateur général. Il y a un certain nombre de conventions fiscales problématiques actuellement, à cause des différents taux d'imposition des pays. Dans ces cas-là il va falloir se donner un code de conduite pour l'adoption des conventions fiscales parce que ça va aller en croissant dans les prochaines années, avec les courants qui existent actuellement au point de vue économique.

Donc, il faudrait effectivement avoir un code de conduite plus serré quand on envoie des gens signer ce type de convention fiscale, au lieu de se retrouver devant des faits accomplis qu'on a de la difficulté à modifier par la suite.

Pour conclure, parce que je n'ai pas l'intention de parler plus longtemps sur le sujet, nous sommes en accord avec la convention fiscale. J'admets cependant que la dimension de rétroactivité nous agace aussi, que cela nous agace qu'on rétablisse ou qu'on compense rétroactivement.

Cela dit, les deux amendements ne corrigent pas cela; ni la première motion ni la deuxième motion ne vont corriger cela.

Elles ne le corrigent pas parce qu'il n'y a pas, comme je le disais tantôt, de contrepartie ou de réciprocité de prévue dans les amendements. Quand viendra le moment de voter sur la convention fiscale en troisième lecture, il va falloir évaluer le projet de loi S-9 dans son ensemble. Dans son ensemble il nous apparaît important de continuer dans ce sens-là.

Il est sûr que, je le répète, cet élément de rétroactivité nous agace. Mais bref, ce qui est suggéré là, concrètement, ne corrige pas cela de façon spécifique. Nous serons contre les deux amendements et nous serons pour le projet de loi S-9 en troisième lecture. Je suis sûr que le député va écouter son collègue, le secrétaire parlementaire qui va lui expliquer tout à l'heure les montants en jeu avec ce projet de loi, et que ce n'est pas de l'ampleur de ce qu'il a suggéré.

Cela me fait sourire de le voir s'en prendre au Bloc québécois dans ce débat. Il devrait davantage s'assurer que son parti politique qui forme le gouvernement ait un propre code de conduite dans l'adoption de conventions fiscales, qu'il fasse accepter cela par ses militants, peut-être même par le gouvernement, et là on va avancer. On ne pourra pas retourner en arrière pour modifier des choses qui sont signées et qui découlent de tout ce contexte nord-américain de libéralisation des échanges. On doit passer à des mesures logiques et conséquentes dans ce qu'on décide comme action, et c'est pour cela que le Bloc québécois va appuyer ce projet de loi, et va rejeter, comme l'a souvent fait le gouvernement et aussi le Parti réformiste, les deux motions suggérées.

[Traduction]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de parler des amendements présentés par le député de Gander—Grand Falls. Je voudrais formuler quelques observations au sujet des détails de ces amendements. Ces questions ont été abordées non seulement au Sénat, mais également au comité des finances de la Chambre des communes par des témoins représentant le ministère, notamment votre serviteur, qui les ont examinées point par point.

• (1235)

Pour la gouverne des gens qui essaient de suivre la logique de ce projet de loi, je voudrais signaler que ce sont les modifications apportées au droit fiscal américain, en 1988, qui ont rendu ce protocole nécessaire. Une fois ces nouvelles dispositions en vigueur, le gouvernement canadien a dû réviser les accords fiscaux entre les deux pays.

Le député de Gander—Grand Falls a tenu à préciser que des témoins au Sénat américain et à la Chambre des représentants ont trouvé ce projet de loi très utile. Cela ne me surprend pas qu'une mesure législative soit bonne pour les deux parties et qu'il y ait des gens, aux États-Unis, qui pensent qu'elle est avantageuse pour eux. C'est pourquoi le pays l'a adoptée. Je voudrais ajouter que notre ministère a adopté une position très ferme qui est également à l'avantage des Canadiens.